



# Contrôles en fonction des risques dans le domaine des paiements directs



# Processus



6 séances avec le « GT enregistrements et contrôles basés sur les risques » (**sept. 16 – mai 18**)

Produits:

- Concepts pour un système de contrôle basé sur les risques
- Révision totale de l'OCCEA (Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles)

4 ateliers avec le «GT mise en œuvre du système de contrôle basé sur les risques» (**juillet 18 – mai 19**)

Produits:

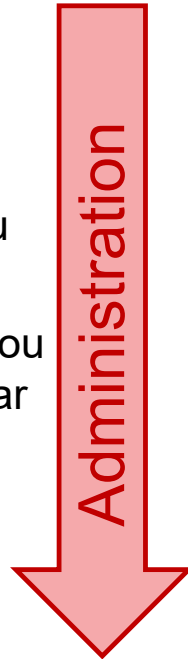
- Concept de mise en œuvre des contrôles de base
- Concept de mise en œuvre des contrôles en fonction des risques
- Instructions sur l'OCCEA

# OCCEA à partir de 2020 - système de contrôle basé sur les risques



- Chaque domaine de contrôle au moins 1 fois tous les 8 ans
- Au moins 2 séries de contrôles ou visites de contrôle différentes par saison tous les 8 ans
- Points de contrôle ciblés

**Contrôles de base**



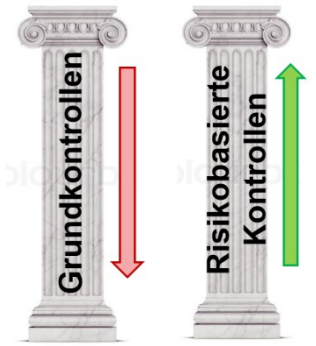
- Manquement l'année précédente
- Soupçon
- Changement
- Risques élevés

**Contrôles en fonction des risques**





# OCCEA à partir de 2020 - système de contrôle basé sur les risques

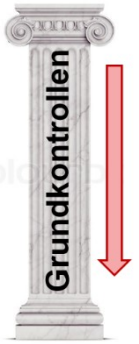


## Effet attendu

- L'efficacité augmente
  - Davantage de contrôles en fonction des risques
  - Davantage de contrôles du bien-être des animaux non annoncés (au moins 40%)
  - Obligation plus stricte de signaler les infractions manifestes en dehors du mandat de contrôle
  - Domaines déterminés chaque année qui présentent des risques plus élevés
  
- Allègement administratif pour les exploitations ne présentant pas de risque spécifique de manquement



# Mise en œuvre des contrôles de base

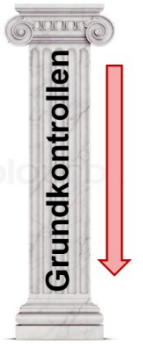


## Détermination des points de contrôle ciblés

- Les PCC sont les PC «importants et sensibles» (env. 200 PC sur les 600 des PER et des programmes PDir)
- L'OFAG fixe les PCC tous les ans
- La série de PCC restera vraisemblablement +/- la même
- Au moins 1 PC par domaine de contrôle



# Mise en œuvre des contrôles de base



## Mandat du contrôleur:

- Visite de l'exploitation, y compris examen visuel des animaux (sans les porcheries et poulaillers)
- Contrôle des points de contrôle ciblés
- Les manquements manifestes en dehors des points de contrôle ciblés doivent également être saisis



# Mise en œuvre des contrôles en fonction des risques



## En cas de manquement (contrôles de suivi)

- Obligatoire si les réductions dépassent les 200 francs

## En cas de soupçon, changement, domaines présentant des risques plus élevés

- Obligatoire pour au moins 5% des exploitations



# Mise en œuvre des contrôles en fonction des risques

Domaines présentant des risques plus élevés (fixés chaque année par l'OFAG)



→ pour 2020:

- Protection contre l'érosion et enherbement
- Protection des végétaux  
(env. 1000 analyses de résidus tous les ans à partir de 2022)
- Bordures tampon de toute sorte
- Bien-être des animaux: surface de pâturage dans le cadre des SRPA





# Nouveau groupe de travail à partir de 2020: «Contrôles basés sur les risques»



Mandat:

- Échange d'expérience à l'échelon des organes d'exécution, des organismes de contrôle, des agriculteurs
- Points de contrôle ciblés
- Domaines caractérisés par un risque accru
- Développement des points de contrôle
- OCCEA
- Instructions OCCEA



# Nouveau groupe de travail: «Contrôles basés sur les risques»



## Membres:

- COSAC (chaque système, y compris VS)
- KIP
- PIOCH
- Organes de contrôle bio
- ERFA
- USP

## ***Rythme des réunions:***

- 1 x par an
- Avant les vacances d'été (~ juin)